**LETTRE D’INFORMATION TRIMESTRIELLE – JUILLET 2019**

 EVOLUTION DE NOS STATUTS – PROJET DE REGLEMENT INTERIEUR

* *Le mot du président*
Depuis sa fondation en 1967, peu de modifications ont été apportées aux statuts de l’ASPEN. L’une en 1994 portait sur l’objet, une autre depuis portant sur les membres la composant. Sans s’écarter de l’état d’esprit qui nous a animé jusqu’à présent*,* une refonte globale devenait nécessaire. Il fallait notamment actualiser et élargir l’objet de l’association et faire évoluer le mode d’élection des membres du conseil d’administration. Un règlement intérieur devenait aussi nécessaire pour préciser son fonctionnement. Ces nouveaux statuts et ce règlement intérieur seront présentés et proposés au vote des adhérents de l’ASPEN lors d’une assemblée générale extraordinaire qui se tiendra juste avant notre assemblée générale ordinaire du 7 août prochain.

Les deux principales évolutions concernent l’objet de l’association et le mode de renouvèlement du Conseil. L’objet sera beaucoup plus détaillé par l’intégration des notions d’environnement, de développement harmonieux et de lien social entre les membres. Il inclura également la promotion de la Baie et la présence du nouvel acteur local qu’est Cap Atlantique. Au lieu d’être renouvelé en totalité tous les 3 ans, le conseil d’administration le sera par tiers chaque année. Elus pour 3 ans, les membres du Conseil seront rééligibles sans restriction. Je remercie le groupe de travail « Statuts » pour un travail accompli dans une très grande ouverture d’esprit et de recherche de consensus. Ces deux projets ont été votés par le conseil d’administration à l’unanimité.

* *Le point de vue du rapporteur*

La prochaine assemblée générale sera précédée d’une assemblée générale extraordinaire où vous sera soumise l’adoption de nouveaux statuts et d’un règlement intérieur.

**De nouveaux statuts pour l’ASPEN : pourquoi ?**

Etendre l’objet social (développement harmonieux et maitrisé, mise en valeur de l’environnement, promotion, mise en valeur)

Autoriser d’autres revenus que les cotisations (dons, legs, subventions)

Préciser les modalités de gouvernance :

- tenue des assemblées générales (convocation, quorum, majorité)

- renouvellement du conseil d’administration (par tiers) et mode de fonctionnement

Prévenir les conflits d’intérêt

**La création d’un règlement intérieur**

Le règlement intérieur a vocation à détailler certaines modalités de fonctionnement de l’association telles que :

- l’agrément et le départ de membres

- la perception des cotisations

- les votes en assemblée générale

- les règles de fonctionnement du conseil d’administration (élection du bureau, tenue des réunions, groupes de travail)

- la protection des données personnelles des adhérents (conformité au RGDP en vigueur depuis mai 2018).

QUESTIONS D’URBANISME

* *Modification du PLU*La presse locale a mentionné que la Ville du Pouliguen allait modifier son PLU (plan local d’urbanisme). L’Agence d’urbanisme de la région de Saint-Nazaire a été missionnée pour assister la commune dans cette modification. La raison principale de ce projet de modification trouve son origine dans la pression immobilière subie par les disponibilités foncières situées en zone pavillonnaire.

L’adjoint à l’urbanisme s’en est expliqué devant le Conseil Municipal affirmant *« que nous avons besoin d’encadrer les projets immobiliers et aussi de tenir compte de la difficulté d’implantation des jeunes, de la forte présence des résidences secondaires et des enjeux de qualité à sauvegarder ».*En tant qu’association agréée urbanisme et environnement, l’ASPEN aura à se prononcer sur les modifications envisagées

* *Un trou dans la Pointe*Début mai, des adhérents de l’ASPEN ont constaté que, dans une propriété située à la Pointe de Penchâteau, un abattage d’arbres venait d’avoir lieu.

Le règlement du PLU et de l’AVAP pour cette zone stipule qu’en cas de projet d’abattage, le propriétaire doit en faire la demande préalable auprès des services de l’urbanisme et recueillir leur accord. Renseignement pris auprès des services municipaux, il s’est avéré qu’aucune demande préalable à cet abattage n’avait été formulée. Un procès-verbal d’infraction a donc été dressé par la Police Municipale.

Pour l’ASPEN, il s’agissait là d’une atteinte grave à la trame végétale mettant en valeur l’environnement des villas de Penchâteau. J’ai suggéré à Monsieur le Maire du Pouliguen d’engager les poursuites prévues par la loi à l’encontre du propriétaire fautif et d’exiger de lui une replantation immédiate qui permettra, dans le futur, de masquer un trou dans le paysage, visible depuis La Baule.

* *Atelier PCAET de Cap Atlantique*

Le plan climat air énergie territorial (PCAET) est une obligation réglementaire pour toutes les intercommunalités de plus de 20 000 habitants. Il est établi pour une durée de 6 ans, avec une évaluation opérée au bout de 3 ans d’application. Il correspond à une responsabilité locale d’enjeux supra-territoriaux (schéma régional d’aménagement et de développement durable, plan national des émissions de polluants atmosphériques). C’est un projet territorial qui rassemble des actions portées par l’ensemble des parties prenantes du territoire (associations, entreprises, communes, chambres consulaires, conseils départemental et régional, Etat).

En tant qu’association agréée au titre de l’environnement, Cap Atlantique vient de convier l’ASPEN, le 5 juillet prochain, à un atelier réunissant le milieu associatif du territoire. Le diagnostic (version de travail non finalisée) nous a été communiqué pour orienter les échanges et recueillir avis et idées.

Françoise Russon et Bruno de Saint-Salvy représenteront l’ASPEN lors de cette réunion. Je les en remercie. La prochaine lettre d’information fera le point sur ce dossier important.

CIRCULATIONS DOUCES ET ENVIRONNEMENT

A la suite du schéma directeur sur les circulations douces sur la Presqu’île, arrêté par Cap Atlantique, (voir lettre d’information de mars 2019), l’ASPEN été contactée par l’un de ses représentants au sujet de l’installation de panneaux d’information au Pouliguen.

Deux ou trois panneaux devraient être mis en place pour informer la population sur les actions menées en matière de circulations douces et d’environnement. Cap Atlantique a proposé que soient apposés sur ces panneaux les logos des services et associations (dont l’ASPEN) qui ont contribué à la réalisation de ce schéma directeur.

L’Aspen se félicite de cette reconnaissance qui mettra en valeur le travail accompli par notre association et certains de ses membres.

PARC EOLIEN AU LARGE DE SAINT-NAZAIRE

Le lundi 20 mai 2019, le Conseil d’Etat examinait à nouveau, devant une salle comble, la demande d’annulation du permis d’exploitation déposé par les sociétés Eolien Maritime France et du Parc du Banc de Guérande. Pour la Rapporteur(e) public(que), les associations ont bien un intérêt à agir car l’implantation des 80 éoliennes risque d’avoir des conséquences sur la protection des eaux.

Elle a également fait remarquer des manques flagrants dans les procédures d’instruction du dossier, car la Commission nationale du Débat Public aurait dû être saisie pour un projet de 2 milliards d’euros. Elle a considéré néanmoins que l’arrêt de 2012 ne constituait qu’un « projet de projet ». En conclusion, elle a proposé le rejet de la demande des associations, tout en leur reconnaissant la possibilité d’agir dans de prochaines procédures …

Le 7 juin dernier, le Conseil d’Etat a validé le projet du parc éolien de Saint-Nazaire estimant que l’arrêté de 2012 n’était pas incompatible avec les objectifs de la protection de l’environnement. Une décision qui a entrainé la satisfaction et soulagement du président d’EDF Energies Renouvelables et de nombreux élus locaux …

COLLECTE DE DONS POUR LA RESTAURATION DE L’EGLISE SAINT-NICOLAS

A la suite de l’appel aux dons lancés en début d’année, des dons parviennent régulièrement au courrier de la mairie du Pouliguen à destination de l’associationEglise Saint-Nicolas - Patrimoine Cœur de Ville. Ils sont ensuite acheminés vers la Fondation du Patrimoine. Au 1er juin 2019, le montant collecté atteignait 50 000 euros.

Deux actions ont été entreprises par courrier : l’une en direction des VIP, l’autre en direction des commerçants, professions libérales et entreprises moyennes afin de susciter leur intérêt et leur présenter le projet. Un film est en cours de réalisation et une veillée est prévue le 25 janvier 2020. (eglisesaintnicolas44510@gmail.com).

ASSEMBLEES GENERALES DU 7 AOÛT 2019

Les assemblées générale ordinaire et extraordinaire de l’ASPEN, se tiendront **le mercredi 7 août 2019 à 9h30** l’**Hôtel Westotel, 6 boulevard de la Libération au Pouliguen.** A l’ordre du jour de l’AG extraordinaire : présentation et approbation des nouveaux statuts et du règlement intérieur. A l’ordre du jour de l’AG ordinaire : rapport moral, rapport financier, budget et questions diverses. Et ensuite, deux nouveautés sont proposées par le conseil d’administration : une table ronde sur le thème **« Architecture, paysage et environnement au Pouliguen »,** suivie d’un **cocktail-déjeuner.**

Avec cette lettre d’information, vous trouverez la convocation pour les AG (ordinaire et extraordinaire), les textes des projets de nouveaux statuts et de règlement intérieur soumis au vote, les formulaires de pouvoir si vous ne pouvez assister à ces AG, et le formulaire d’inscription au cocktail.

Jean-Luc Bourgeois, Président de l’ASPEN